

## Guerres de l'eau : inévitables ?

dimanche 26 janvier 2014, par [Frédéric LASSERRE](#)

**Citer cet article / To cite this version :**

[Frédéric LASSERRE](#), **Guerres de l'eau : inévitables ?**, *Diploweb.com : la revue géopolitique*, 26 janvier 2014.

**Hum... Vous semblez apprécier le DIPLOWEB.COM. Nous vous en remercions et vous invitons à participer à sa construction.**

Le DIPLOWEB.COM est LE media géopolitique indépendant en accès gratuit, fondé en l'an 2000. Nous vous proposons de participer concrètement à cette réalisation francophone de qualité, lu dans 190 pays. Comment faire ? Nous vous invitons à verser une participation à votre convenance par PayPal via [la page suivante](#). Vous pouvez aussi rédiger un chèque à l'ordre du DIPLOWEB.COM et l'adresser à Diploweb.com, Pierre Verluise, 1 avenue Lamartine, 94300, Vincennes, France. Ou bien encore faire un virement bancaire en demandant un RIB à l'adresse [expertise.geopolitique@gmail.com](mailto:expertise.geopolitique@gmail.com).

Avec 5 000€ par mois, nous pouvons couvrir nos principaux frais de fonctionnement et dégager le temps nécessaire à nos principaux responsables pour qu'ils continuent à travailler sur le DIPLOWEB.COM.

Avec 8 000€ par mois, nous pouvons lancer de nouveaux projets (contenus, événements), voire l'optimisation de la maquette du site web du DIPLOWEB.COM.

**Le thème des "guerres de l'eau" remporte un certain succès dans les médias, mais il faut l'interroger. Le Professeur F. Lasserre propose ici une brillante mise en perspective des problématiques liées à l'augmentation de la pression sur cette ressource. Il démontre d'abord que dans les conflits interétatiques, l'eau est souvent un catalyseur de tensions mais pas de guerre. Puis il attire l'attention sur la multiplication des conflits de proximité pour l'accès à l'eau. Il démontre, enfin, que la coopération sur l'eau semble réalisable, même en cas de situation conflictuelle. Voici donc un texte géopolitique de référence, à la fois argumenté, nuancé et clair.**

LE XXI<sup>e</sup> siècle sera-t-il celui des guerres de l'eau ? Rareté croissante et changements climatiques constitueraient un mélange explosif, dont les effets déstabilisants commencent à se faire sentir en de nombreuses régions. Aux prophètes des conflits pour l'eau, répondent les inébranlables sceptiques, pour qui l'absence de conflit interétatique dans le passé est gage de leur caractère improbable dans le futur. Pour les premiers, les tensions croissantes sur la ressource conduiront les États, dont les sociétés affichent déjà des signes de tension croissante, à s'affronter pour régler des différends sur le partage d'une ressource essentielle et que les gouvernements regarderaient de plus en plus comme objet de souveraineté. Pour les seconds, la guerre pour l'eau coûte trop cher pour qu'elle en vaille la peine. Or, rien n'est moins sûr, tant les voies du commerce de l'eau virtuelle que des transferts massifs demeurent peu durables pour régler durablement une limitation brutale de l'approvisionnement en eau du secteur agricole.

Une demande en explosion face à une ressource limitée.

Aaron Wolf se fait catégorique : il n'y a jamais eu de guerre de l'eau depuis 4 500 ans - quoique tous les analystes ne soient pas d'accord sur ce point [1] - il y a donc peu de chances qu'il y en ait une prochainement. [2] John Allan [3] et Anthony Turton [4] abondent dans ce sens. Sans verser dans un pessimisme excessif, force est de reconnaître que **l'eau constitue un enjeu politique** dont la gestion comprend de multiples dimensions et dont la complexité ne se laisse pas réduire à des solutions technicistes et présentées comme définitives, tel le commerce de l'eau virtuelle. Par ailleurs, l'argument historique laisse perplexe : si dans le passé peu de guerres ont éclaté à cause de conflits sur l'eau, leur rareté passée n'est certainement pas gage du futur dans un monde affecté par les changements climatiques et où la population a augmenté à un rythme et jusqu'à un niveau jamais vécu auparavant dans l'histoire : **la pression sur la ressource a donc connu une brutale augmentation**. La problématique de l'avènement possible de conflits pour l'eau prend donc racine, non pas dans l'aridité de certaines régions, mais dans la dynamique d'une demande en explosion face à une ressource limitée. C'est ce caractère dynamique qui interdit de s'appuyer sur des raisonnements historiques pour rendre compte de possibles conflits sur l'eau. Qu'en est-il de ces guerres de l'eau annoncées ? Quel type de conflits pourrait éclater au cours du XXI<sup>e</sup> siècle ?

# 1. Conflits interétatiques : l'eau catalyseur de tensions, mais pas de guerre

Les guerres de l'eau dont les médias se font le plus l'écho concernent de possibles conflits interétatiques : des États en viendraient à un *casus belli* déclenché par une trop forte tension, sanction d'une incapacité à se partager une ressource trop rare pour des besoins grandissants.

## 1.1. Une rhétorique belliqueuse

Plusieurs foyers de tension interétatique tombent dans cette catégorie, et dans lesquels le degré de tension est plus ou moins élevé : mentionnons les nombreux conflits du [Proche-Orient](#) ; dans le bassin du Nil, mais aussi entre Arabie saoudite et Jordanie, ou entre [Libye et Égypte pour les aquifères du Sahara](#).

La guerre des Six Jours a souvent été présentée comme la première guerre de l'eau contemporaine. La décision unilatérale israélienne de 1959 d'achever l'Aqueduc National, entrepris en 1953 et détournant les eaux du lac de Tibériade vers le reste du territoire israélien, provoqua un durcissement de la position arabe. En novembre 1964, les États arabes entreprirent la construction de canaux de dérivation des sources du Jourdain. Le plan était de détourner le Hasbani et le Baniyas vers le Yarmouk, d'où ils seraient mis à profit pour la Jordanie et la Syrie. Dénoncé par Israël, ce projet provoqua une rapide détérioration des relations entre les deux pays, de nombreux pilonnages d'artillerie israéliens, jusqu'au raid aérien d'avril 1967 au cours duquel des bombardiers israéliens vinrent détruire le chantier.

Si l'eau n'a pas été *le seul facteur* dans le déclenchement de la guerre des Six Jours, puisque le front principal se situait contre l'Égypte, la tension entre Israël et ses deux voisins arabes de l'Est avait considérablement augmenté suite aux projets de détournement des eaux du Jourdain, à une époque où le fleuve constituait une source d'autant plus importante pour Israël que les aquifères cisjordaniens étaient encore sous contrôle jordanien. De fait, outre que ces événements de 1965-1966 ont débouché sur des affrontements armés notables et contribué à une grave détérioration des relations entre Israël, le Liban, la Syrie et la Jordanie, la guerre des Six Jours de 1967 aboutit à la prise du Golan, avec les sources du Baniyas, et de la Cisjordanie, accroissant la fenêtre israélienne sur le Jourdain et le Yarmouk et donnant ainsi accès à l'ensemble des nappes aquifères de Cisjordanie. Il est donc tentant de voir dans la question de la sécurité de l'approvisionnement en eau d'Israël un motif majeur du déclenchement de l'attaque de 1967 : Israël aurait, parmi d'autres facteurs, nourri comme objectif la sécurisation de ces zones stratégiques.

Dans d'autres bassins versants, une rhétorique belliqueuse caractérise les différends portant sur l'eau. En 1974, la médiation de [l'Arabie saoudite](#) a évité de justesse un affrontement entre Syrie et Irak, lorsque Damas avait unilatéralement entrepris le remplissage du barrage de Tabqa sur l'Euphrate. De même, en 1990, la Syrie et [la Turquie](#) ont menacé d'en venir aux armes pour régler leur différend. Lors de la crise d'octobre 1998, au cours de laquelle étaient entremêlées les questions du soutien syrien au PKK en Turquie et du partage des eaux de l'Euphrate, [la Syrie](#) a dû plier face aux menaces explicites d'Ankara. Enfin, l'Égypte demeure fort anxieuse de s'assurer que les eaux du Nil ne seront pas détournées en amont.



Le **Nil Bleu**, un des affluents du Nil, prend sa source en Ethiopie. Il est responsable de 85% de son flux. L'irrigation et la production hydro-électrique constituent les principaux enjeux de ce fleuve et la question du partage des eaux du Nil est majeure en Afrique de l'Est depuis des décennies. Le sort de l'Égypte est lié aux décisions prises par les pays en amont. A plusieurs reprises, les tensions entre l'Égypte et l'Ethiopie ont failli dégénérer.

*Photo et légende-[Le Gouriellec](#)*

---

La peur égyptienne se traduit aussi par des menaces précises à l'endroit de [l'Éthiopie](#). En 1979, le président Sadate a affirmé que « le seul facteur qui pourrait conduire à nouveau l'Égypte à entrer en guerre est l'eau », une menace qui ne concernait pas Israël, mais bien l'Éthiopie. En 1991, le ministre égyptien de la Défense a réaffirmé la possibilité que se réservait Le Caire de recourir à la force en cas de menace sur les eaux du Nil.

Au-delà de la rhétorique belliqueuse et des raids d'intimidation, il est important de souligner que ces tensions, accrochages et affrontements dans le cas de la guerre des Six Jours, s'inscrivent dans le cadre d'un conflit plus vaste. La difficulté à trouver une solution à la question du partage de l'eau ne fait qu'ajouter un nouvel enjeu à des situations déjà tendues. Ainsi, Syriens et Israéliens se sont affrontés sur les sources du Jourdain en 1953, puis en 1965-1966, alors que les relations entre la Syrie et Israël étaient des plus mauvaises. L'Égypte aurait-elle recouru à une expédition militaire au Soudan si Le Caire ne considérait pas légitime de défendre sa prééminence régionale, une attitude qui transparaissait dans le regret de l'indépendance du Soudan en 1956 ? En 1974, les relations entre Syrie et [Irak](#) étaient déjà très tendues du fait de la rivalité entre les deux partis baasistes au pouvoir à Bagdad et à Damas. Les relations tendues entre Ankara et Damas s'alimentent aussi dans le désir syrien de recouvrer la région du Hatay (Iskenderun), cédé par la France en 1939 à [la Turquie](#). Plutôt que

cause unique et directe de guerres ou de conflits, l'eau peut être analysée comme un facteur de tension supplémentaire, dans le cadre de relations déjà dégradées, et qui catalyse la tentation du recours aux armes, jusqu'à présent dans des affrontements sur une échelle fort heureusement limitée.

## **1.2. Le danger des gestes unilatéraux**

Les gestes unilatéraux constituent un facteur aggravant dans ces cas de figure où l'eau s'intègre dans un schéma général de relations conflictuelles. Lorsque Israël décide en 1953 de construire l'Aqueduc national pour détourner les eaux du Jourdain, sans tenter de négocier un accord de partage des eaux du bassin, il provoque l'ire de ses voisins arabes ; lorsque la Syrie et la Jordanie tentent, en 1964, de détourner le haut-Jourdain pour priver Israël d'une part substantielle des eaux du fleuve, l'État hébreu se sent directement menacé. Le projet turc de construction de 22 barrages sur le Tigre et l'Euphrate (GAP) a été conçu unilatéralement par Ankara en 1989 sans consultation avec les pays d'aval, de même que la Syrie n'avait jamais consulté l'Irak en 1974 pour mettre en eau le barrage de Tabqa. En 1997, Le Caire n'a pas non plus cru bon de présenter à ses voisins d'amont, son projet de la vallée de Toshka, irriguée en plein désert depuis le lac Nasser : en accroissant sa consommation d'eau du Nil, l'Égypte compte sur le fait accompli pour de futures négociations.

Ce caractère unilatéral de certains gestes commis attise la colère des autres pays d'un même bassin, tout autant sinon plus que l'enjeu strictement hydraulique : l'Éthiopie n'est pas directement lésée par l'irrigation de la vallée de Toshka, mais Addis Abeba n'a pu s'empêcher de lire, dans ce geste égyptien, la poursuite d'une politique unilatérale de mise en valeur des eaux du fleuve comprise par Le Caire comme excluant *de facto* l'agriculture irriguée en Éthiopie : il ne peut y avoir d'irrigation importante en Éthiopie sans que cela ne diminue les volumes disponibles en aval. De même, c'est la décision unilatérale d'Israël de mobiliser cette ressource régionale qui a exaspéré la Jordanie et la Syrie. Un geste unilatéral vient renforcer des tensions politiques au point de rendre la dimension purement hydrologique secondaire par rapport aux enjeux politiques. C'est pourquoi le facteur hydraulique, dans ce type de conflit, peut être aussi dangereux, en ajoutant un facteur supplémentaire à des conflits aigus et multidimensionnels ; en fournissant aux États des instruments de pouvoir qu'ils peuvent employer dans le cadre de ces conflits (détourner une rivière, fermer les vannes d'un barrage) ; en attisant la méfiance et l'hostilité entre États aux relations déjà dégradées. De ce point de vue, s'il est peu probable, *dans le contexte actuel*, que l'eau soit un facteur capable seul de déclencher une guerre, les conflits sur [l'eau](#) dans des régions déjà affectées par des relations difficiles, en venant se superposer à des antagonismes qui rendent peu probables des négociations, viennent contribuer au risque de conflit.

## **2. Les conflits de proximité et de basse intensité**

Les médias ont accordé beaucoup d'attention aux futures « guerres de l'eau », possibles conflits interétatiques livrés pour le contrôle de [l'eau](#), mais ont beaucoup moins rapporté la multiplication des conflits de proximité pour l'accès à [l'eau](#).

|

Des conflits de proximité pour l'accès à l'eau - souvent pudiquement qualifiés de basse intensité - sont peu médiatisés, ils n'en sont pas moins préoccupants.

En effet, ce ne sont pas seulement les États qui sont les vecteurs de tensions pour le partage de l'eau : lorsque les sociétés sont confrontées à un partage plus difficile de cette ressource, du fait d'un accroissement de la demande, d'une diminution des quantités disponibles ou des deux à la fois, les difficultés socio-économiques résultantes peuvent conduire ces tensions à éclater sous la forme d'affrontements intercommunautaires. Un tour d'horizon, non exhaustif, de tels conflits depuis 1989 est présenté au tableau 1. Il souligne que, si ces conflits souvent pudiquement qualifiés de basse intensité sont peu médiatisés, ils n'en sont pas moins réels et préoccupants.

Tableau 1. Affrontements locaux pour l'eau, 1989-2010  
Liste non exhaustive

Date	Auteurs	Description
1982 1988-1989	Kirghizistan, Tadjikistan	Importantes violences intercommunautaires au sujet du partage de l'eau de l' <i>Indus</i> , vallée de la Fergana.
1990	Kirghizistan, Ouzbékistan	Importantes violences intercommunautaires au sujet du partage de l'eau à <i>Osh</i> , vallée de la Fergana. On relève au moins 300 morts.
1991	Karnataka et Tamil Nadu (Inde)	Le différend entre les deux États de l'Union sur l'usage des eaux de la rivière <i>Caugery</i> aboutit à de très violentes émeutes (plusieurs morts). En 2002, un jugement de la Cour suprême indienne n'a fait qu'accroître les tensions entre les deux États.
Avril 1999, Septembre 2001	Kenya	Rizues entre fermiers et éleveurs nomades au sujet de l'accès et de l'utilisation de l'eau ; plus d'une centaine de morts en 2001.
Juin 1999	Népal et Népalaise	Des heurts entre villages de part et d'autre de la frontière au sujet de l'accès à l'eau font 13 morts.
Février 2002	Pakistan	12 morts lors d'une dispute entre clans rivaux au sujet de l'eau pour l'irrigation, dans le pays balouche.
2003-2006	Darfour (Soudan)	La crise du Darfour a été interprétée par l'OUA comme un conflit portant sur l'accès aux terres et à l'eau, dans un contexte de sécheresse prolongée.
2004-2006	Somalie	Une dispute récurrente au sujet de l'accès à des puits entre les clans <i>Murumade</i> et <i>Dobabile</i> (appelée par les villageois « la guerre des puits ») a fait plus de 250 morts dans la région d' <i>El Bar</i> (250 km au nord-est de Mogadiscio).
Septembre 2004	Angola	Dans la province méridionale de Huila, des litiges sur l'accès à l'eau ont dégénéré en heurts interethniques, provoquant plusieurs morts.
Février/juillet 2005	Kenya	Des affrontements en plusieurs points du pays font plusieurs dizaines de morts pour l'accès aux terres et à l'eau, notamment autour du <i>Beira Tana</i> .
Juillet-août 2006	Sri Lanka	L'armée et les rebelles tamouls s'affrontent pour le contrôle du canal d'irrigation de <i>Marijalu</i> , dans le nord-est du pays.
Mai 2006	Burkina Faso	Des heurts entre nomades et agriculteurs pour l'accès à l'eau et aux pâturages font 15 morts dans les provinces de <i>Boul</i> et <i>Bougouriba</i> , dans le sud-ouest du pays.
Janvier 2009	Kenya	Des heurts entre éleveurs somalis et somaliens pour l'accès à l'eau et aux pâturages font au moins 15 morts dans les districts d' <i>Oldonyoi</i> et d' <i>Isiolo</i> .
Sept. 2010	Pakistan	Un conflit autour de l'eau pour l'irrigation fait 26 morts dans le district de <i>Shalwan Tandi</i> , dans la région de <i>Kumhar</i> .

Source : Frédéric Lasserre, compilation de nombreuses sources, dans Lasserre, Frédéric et Desroix, Luc, *Eaux et territoire: tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*. Presses de l'Université du Québec, Québec, 2012.

### Affrontements locaux pour l'eau, 1989-2010

## 3. La coopération sur l'eau est réalisable, même en cas de situation conflictuelle

Les conflits sur l'eau peuvent cependant trouver une solution, même si l'ensemble des facteurs de conflits n'a pas encore été résolu. Dans d'autres cas de figure, des tractations ont permis d'éviter l'émergence de conflits.

Par exemple, le bassin du Niger semblait libre de dispute majeure jusqu'à tout récemment. L'institution de bassin, l'Autorité du Bassin du Niger, fondée en 1964, avait peu de dossiers litigieux à gérer dans la mesure où les prélèvements demeuraient limités par rapport au débit du fleuve. Confrontés à une aridité croissante et à une demande en augmentation pour de l'électricité et des terres irriguées, la plupart des pays se sont lancés dans de vastes

programmes de construction de barrages qui risquaient d'induire de multiples litiges, jusqu'à ce qu'en 1998 le Nigéria en appelle à un renouvellement de l'ABN. Face aux perspectives de conflit, les acceptèrent en 2004 le principe de l'examen mutuel des projets. Malgré des frictions, jusqu'à présent le dialogue a prévalu et de nombreux projets de barrages ont été débattus et amendés collectivement.

Dans le bassin du Sénégal, l'Office de Développement de la Vallée du Sénégal (OMVS) a également contribué à diminuer les tensions. Un épisode de violent conflit éclata entre Sénégal et Mauritanie en 1989, provoqué par des litiges sur l'accès aux terres après des changements d'accès à l'eau induits par la mise en service du barrage de Manantali ; à nouveau en 2000, une rhétorique belliqueuse fit surface lorsque le Sénégal mis à jour des projets d'irrigation dans les vallées fossiles du Ferlo. Mais, à ce jour, les conflits ont été gérés par le biais de la coopération institutionnelle, et l'OMVS est souvent citée comme un organisme de bassin efficace pour atténuer les litiges.

L'exemple le plus spectaculaire de coopération réside dans le traité de l'Indus de 1960 entre Inde et Pakistan.

Dans le bassin du Nil, les négociations piétinent toujours devant l'insistance de l'Égypte de voir reconnus ce qu'elle considère comme des droits historiques sur l'eau du Nil. Cependant, depuis 1999, ces négociations ont permis de mener l'Éthiopie et l'Égypte à la table de discussion ; d'amener l'Éthiopie à renoncer au principe de la souveraineté territoriale absolue et de considérer les besoins égyptiens ; d'amener l'Égypte à reconnaître la légitimité pour l'Éthiopie d'utiliser les eaux du Nil bleu. La coopération est effective sur le plan technique par ailleurs, mais bute sur les grands principes politiques.

L'exemple le plus spectaculaire de coopération réside dans le traité de l'Indus de 1960 entre [Inde](#) et Pakistan. Après la première guerre de 1947, les relations entre les deux pays demeuraient fort tendues et une vive rhétorique émaillait les discussions autour du partage des eaux du bassin de l'Indus. Malgré les tensions, un accord fut malgré tout conclu qui prévoyait la création de la Commission permanente de l'Indus, le partage des rivières et un mécanisme de résolution des disputes. Ce mécanisme a été mis à rude épreuve, notamment de 1999 à 2007 lorsque [l'Inde](#) a tenté d'aménager la rivière Chenab, allouée aux besoins pakistanais (dispute du barrage de Baglihar), mais un accord a finalement été trouvé : l'Inde a réduit l'ampleur de son projet et le barrage a été construit en 2008. Le traité de l'Indus n'a certainement pas permis d'amener la paix entre [l'Inde et le Pakistan](#) : trois guerres ont suivi sa signature, en 1965, 1971 et 1999, sans parler du conflit sur le glacier du Siachen. Cependant, il souligne que la coopération sur l'eau est possible malgré l'existence de relations très conflictuelles. **L'eau, de ce point de vue, n'est en elle-même ni un facteur de conflit, ni un facteur de paix : tout dépend du désir de coopération des États impliqués.**

## Conclusion

La plupart des litiges sur l'eau devraient se régler par la voie pacifique, estime Peter Gleick, du Pacific Institute for Studies in Development. « Mais il y a de plus en plus d'indices qui laissent

penser que le droit international pourrait ne pas suffire pour gérer les tensions provoquées par les litiges actuels et futurs » [5], surtout s'il s'agit de tensions internes aux États. De plus, s'il juge peu vraisemblable tout conflit entre États portant sur l'eau, Homer-Dixon reconnaît que la tension croissante sur la ressource pourrait se traduire par la déstabilisation des sociétés. Un autre pourfendeur de l'idée de guerres de l'eau, Aaron Wolf, rejoint Homer-Dixon sur ce point : « **si les guerres de l'eau sont sans doute un mythe, le lien entre l'eau et la stabilité politique ne l'est certainement pas.** » [6], approuvé en ce sens par Jacques Bethemont. [7] Par quel mécanisme ? Dans une région frappée par une rareté croissante, les conditions socio-économiques se dégradent ; la production alimentaire stagne, voire diminue, et la population s'appauvrit. Cette paupérisation déracinerait les populations rurales et les conduirait à émigrer vers les villes où les pouvoirs publics ne parviendraient pas, faute de moyens financiers, à assurer la construction des infrastructures de base, dont les aqueducs municipaux, renforçant ainsi le cercle infernal de la pauvreté, du mécontentement, du recours à la violence et au choix de boucs émissaires comme exutoire du désespoir de populations déracinées. Ce noir scénario met en lumière le rôle potentiel du manque d'eau dans la dégradation du tissu social. Il met à jour une partie des mécanismes qui pourraient conduire, à partir de la paupérisation, à la montée de l'insécurité et à l'incapacité progressive des pouvoirs publics à assurer la sécurité face à une montée de la violence ou du terrorisme - scénario pessimiste de « l'anarchie à venir » de Robert Kaplan. [8]

Ainsi, sans qu'il y ait vraiment guerre entre deux États à propos de l'eau, il importe de souligner le rôle de la rareté de la ressource dans la déliquescence des sociétés, induites par le manque d'eau et l'incapacité d'y faire face, prologue à une possible guerre civile - à une guerre de l'eau. [9] Faute d'investissement dans des systèmes d'irrigation plus performants ou faute d'arbitrage issu d'une coopération pleinement consentie par tous les États d'un bassin versant, la demande en eau poursuivra sa croissance. Et les crispations des gouvernants sur cette question, renforcées tant par des représentations, parfois exagérées, de mise en cause de la sécurité alimentaire de l'État, que par les contentieux noués avec les voisins, pourraient pousser plus d'une capitale à externaliser des difficultés internes explosives par une fuite en avant dans un conflit avec un voisin, ou conduire au délitement de plus d'un État trop faible pour gérer le partage de l'eau.

*Copyright Janvier 2014-Lasserre/Diploweb.com*

---

**Plus**

**Voir tous [les articles sur les sujets transversaux à l'échelle du monde](#)**

---

**P.-S.**

Professeur-chercheur, Université Laval (Québec).

Directeur de l'Observatoire de Recherches Internationales sur l'Eau (ORIE), Institut Hydro-Québec en Environnement, Développement et Sociétés (IEDS)



---

## Notes

[1] René Cagnat relève notamment la longue guerre entre les émirats de Boukhara et de Kokand pour le contrôle de la rivière Zeravchan, affluent de l'Amou Daria, aux XVIIIe-XIXe siècles. René Cagnat, « Asie centrale : de l'eau dans le gaz », *Le Courrier de l'Unesco*, octobre 2001, p.29.

[2] Aaron Wolf, « Conflict and Cooperation along International Waterways », *Water Policy*, 1(2), 1998, p.252-253.

[3] John Allan, « Avoiding War over Natural Resources », dans S. Fleming, (dir), *War and Water*, Genève, ICRC Publication Division, 1999, pp.251-255.

[4] Anthony Turton, « Water Wars : enduring myth or impending reality ? », dans *Water Wars : enduring myth or impending reality ?*, Hussein Solomon et Anthony Turton (dir.), Africa Dialogue Monograph Series n°2, Pretoria, 2000, pp.165-175.

[5] Peter Gleick, cité par Michael Renner, *Fighting for Survival. Environmental Decline, Social conflict and the New Age of Insecurity. Worldwatch Environment Alert Series*, WW. Norton, New York, 1996, p.60.

[6] « While water wars may be a myth, the connection between water and political stability certainly is not ». Aaron Wolf, « Conflict and Cooperation... », op. cit., p.261.

[7] « Il se peut qu'il n'y ait pas dans un avenir prévisible de « guerres » de l'eau au sens convenu du terme [...] mais les incidents de frontières, les luttes intestines [...] sont bien là et iront sans doute en se multipliant, l'eau étant tour à tour la cause, le prétexte ou l'une des composantes de ces multiples troubles ». Jacques Bethemont, *Les grands fleuves*. Armand Colin, Paris, 1999, p.208.

[8] Robert Kaplan, *The Coming Anarchy, Shattering the Dreams of the Post-Cold War Era*, Random House, New York, 2000.

[9] Thomas Homer-Dixon, *Environment, Scarcity and Violence*, Princeton University Press, Princeton, 1999, pp.139-140, 178-179.